



# Assemblée des membres du 22 mars 2025

## Rapports proposés au vote des membres



Procès-verbal de l'Assemblée de 2024.....	2
Rapport vie de l'association 2024 .....	3
Rapport d'activités 2024 .....	13
Rapport financier 2024.....	24
Rapport d'orientations 2025 .....	26
Renouvellement du groupe de coordination .....	28
Statuts du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest.....	29



# Assemblée des membres du 22 mars 2025 Procès-verbal de l'Assemblée de 2024

## Liste des participants

Nombre d'adhérents à jour de leur cotisation 2023 : 529  
Adhérents 2023 ayant participé aux votes à l'AG : 275, soit 52%.

## AG ordinaire : examen et vote des rapports

Le quorum (33%) est atteint. Les différents rapports sont soumis au vote de l'assemblée par internet :

- rapport moral : unanimité
- rapport d'activités : unanimité
- rapport financier : unanimité
- rapport d'orientation : unanimité

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le montant de la cotisation : celle-ci est maintenue à 10 € minimum (tarif de base) ou à 5 € (petits budgets) ; les membres qui le souhaiteront seront invités à faire des dons, qui donneront lieu à une attestation en vue d'une déduction fiscale (décision à l'unanimité).

## AG extraordinaire

La modification des statuts portant sur le territoire d'intervention du Collectif, le nombre de mandats susceptibles d'être détenus par chaque membre et le vote par correspondance sont approuvés à l'unanimité.

## Renouvellement du groupe de coordination

Le mandat de 4 membres du groupe de coordination sont renouvelables : Marie France ANDRE, Denis BENOIT (ne se représente pas), Michel BESNARD, Henri BUSNEL. L'assemblée reconduit les candidats à l'unanimité.

L'Assemblée générale élit 5 nouveaux membres : Sylvie DUBOST, Céline HAFFNER, Gisèle GARREAU, Bernard GUIGNES, Jean Yves PIVETEAU.

De ce fait, la nouvelle composition du groupe de coordination est la suivante :

ANDRE	Marie France	35	Secrétaire
BESNARD	Michel	35	Président
BODENES	Daniel	29	référent 29
BUSNEL	Henri	35	
DUBOST	Sylvie	44	trésorières en binôme
HAFFNER	Céline	35	
GARREAU	Gisèle	22	référentes 22 en binôme
PONT	Aurore	22	
GILET	Marie Thérèse et Guy	44	
GUIGNES	Bernard	82	
JOUAULT	Christian	35	
LE MENTEC	Annick	56	référente 56
LOUAIL	René	22	
PERCHE	Michele	49	
PIVETEAU	Jean Yves	44	
RAVARD	Gilles	44	référent 44
SAVATIER	Monique et Patrick	49	référent 49

Le Président : Michel BESNARD



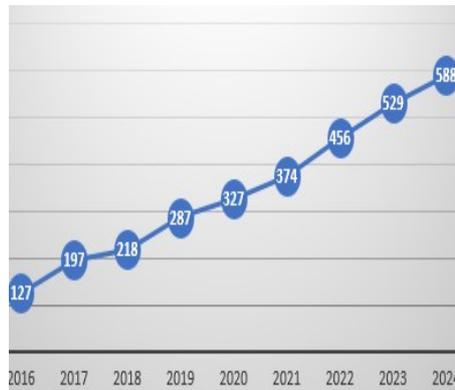
# Assemblée des membres du 22 mars 2025

## Rapport vie de l'association 2024

Ce rapport analyse le fonctionnement du Collectif, notre capacité à créer les conditions de l'adhésion au projet commun, notre façon de le faire vivre. Au-delà de la volonté partagée de réaliser nos objectifs, la cohésion de l'association prend sa source dans le plaisir à agir ensemble pour une cause commune. Le nombre d'adhérents est en augmentation constante dans tous les départements, ce qui démontre l'attractivité de notre projet. Ils sont majoritairement issus des départements bretons (22, 29, 35, 56, 44), et limitrophes (49, 53, 85) et autres, avec la plus forte représentation en Ille et Vilaine.

### Évolution nombre adhérents (à jour de leur cotisation)

Année	Nombre
2016	127
2017	197
2018	218
2019	287
2020	327
2021	374
2022	456
2023	529
2024	588



### Répartition par département

Dépt.	Nombre	%
35	191	36
56	77	15
22	61	12
44	50	9
29	49	9
49	32	6
53	11	2
85	9	2
Autres	54	9



## Notre capacité à mobiliser autour de notre projet collectif

L'écologie n'est pas l'ennemie de l'agriculture. Pour autant, le système agricole actuel est largement dysfonctionnel. Non seulement, il ne permet pas de rémunérer correctement les agriculteurs, mais, en plus, il a des coûts environnementaux, sanitaires et économiques gigantesques. Pour nous, les victimes des pesticides, ce sont non seulement les malades et les riverains des zones d'épandages qui font appel à nous, mais c'est aussi toute la population qui doit subir des conditions de vie qui se dégradent.

Soutenir les victimes, c'est non seulement défendre leurs droits, mais c'est aussi apporter notre contribution à la protection de l'environnement.

C'est aussi défendre une agriculture durable, et « en même temps » dénoncer les dérives d'une agriculture productiviste.

Pour cela, sur l'Ouest de la France, nous sommes présents à la fois pour réfléchir sur les causes des dysfonctionnements que nous constatons, et pour agir pour réparer les dégâts qui sont commis, pour faire valoir le droit des personnes et de l'environnement.

Les victimes des pesticides, ce sont d'abord les victimes de l'omerta qui pèse sur le monde agricole, depuis que le système agro-industriel a verrouillé les façons de travailler, de produire, de vivre. Et poussé toute une profession à une fuite en avant qui affecte le quotidien et la santé de agriculteurs et de leurs familles.

Notre force réside dans notre capacité à mobiliser des citoyens qui subissent les méfaits de l'agro-industrie, c'est de créer de la solidarité autour d'eux, c'est de porter leur parole auprès des médias, d'être des relais d'opinion, auprès des acteurs politiques et des institutions.

### Une organisation et un mode de fonctionnement au service du projet associatif

#### *L'adhésion autour du projet commun...*

Le Collectif propose diverses activités afin de permettre à un nombre important de ses membres de se rencontrer dans la convivialité, d'échanger en écoutant les avis de chacun, de s'informer : pique-niques, visioconférences régulières, AG, et actions de sensibilisation. Tout ceci afin de mettre en place des actions destinées en priorité aux victimes des pesticides... renforcée par la convivialité et le partage des tâches

Le fonctionnement du Collectif repose sur un triptyque constitué de l'assemblée des membres (AG), les ateliers de projets et le groupe de coordination.

#### *... renforcée par la convivialité*

Pendant cet été 2024, c'est la convivialité qui domine dans le collectif avec 6 pique-niques organisés dans les départements 22, 29, 35, 44, 49, 56, qui permettent aux malades d'échanger et de mieux faire comprendre ce qu'ils endurent chaque jour à l'intérieur de leur corps et de leur esprit. Cette ambiance festive nous fait tous du bien. Les bien portants sont sensibles à toutes ces détresses exprimées et trouvent encore plus de motivations à soutenir les malades dans leur dur combat pour faire reconnaître leur maladie auprès des administrations : MSA, CPAM, etc. Car c'est un parcours du combattant et souvent, il faut avoir recours à nos avocats qui font un travail remarquable. Merci à eux.



## ... et par l'information interne

Cette année, nous avons diffusé sept bulletins de liaison dont 5, suite aux visios bi-trimestrielles. L'envoi de ces bulletins permet à tous les adhérents d'avoir le même niveau d'information sur la vie du collectif : les actions pour le soutien des victimes, la protection des riverains, la participation à d'autres collectifs, la présence régulière dans les médias... Mais aussi de maintenir un lien régulier avec le groupe de coordination et les différents départements.

## Faire vivre les différents niveaux d'échanges et de décision

### L'assemblée des membres

L'assemblée des membres équivaut au terme d'assemblée générale utilisé par nombre d'associations. Elle a rassemblé le 6 avril 2024 à MONTERFIL (35), 160 personnes le matin et 200 l'après-midi pour la table ronde.

À cette table-ronde ont participé, Catherine DARROT, maître de conférences en sociologie, Giovanni PRETE, sociologue à l'INRAE et François LAFFORGUE, notre avocat. Nous avons retenu un thème assez généraliste portant sur la période compliquée que nous traversons actuellement. Nous avons connu des manifestations d'agriculteurs, des réponses de l'État sur différents sujets. Notre table ronde a pour but de nous aider à comprendre comment nous en sommes arrivés là et quelles sont les issues.

Ces interventions se sont prolongées par des collaborations au sein de groupes de travail que nous avons créés, en particulier sur les coûts cachés des pesticides.

L'assemblée générale ordinaire a été complétée par une AG extraordinaire le 22 avril, en visio, pour modifier quelques articles des statuts du Collectif.

### Les réunions en visio 5 fois dans l'année

Dans l'objectif de concilier qualité des échanges et efficacité, nous avons poursuivi le principe de réunions régulières au rythme d'une à deux par trimestre, ouvertes à tous les membres qui le souhaitent mais aussi aux non adhérents intéressés par notre action.

**12 février**                      **45 participants**

**4 juin**                              49 participants

**10 septembre**                  34 participants

**23 octobre**                      41 participants

**10 décembre**                  50 participants

Les réunions en visio-conférence ont pour gros avantage d'élargir le cercle géographique des participants à toute la Bretagne, et au-delà, à toute la France.

Nous avons aussi travaillé à mettre à jour et créer des brochures pour développer l'information externe, en accord avec les orientations de l'AG 2024 visant à augmenter l'impact auprès de l'opinion publique.

Nous avons ainsi renouvelé la brochure sur les victimes des pesticides et sommes en train de renouveler celle sur les riverains.

Dans ces différentes formes de réunion ou de communication, nous avons veillé à consacrer un temps important à l'accueil des nouvelles victimes venant participer à l'association, sans négliger les temps d'information et d'échange sur les points nécessitant des décisions collectives.



Dans ce but, nous avons veillé à une régulation des prises de parole, en confiant à un animateur de réunion le soin de partager le temps de parole entre les participants. Le changement régulier d'animateur de la réunion est aussi un moyen de formation interne à l'animation de réunion.

Au cours de la réunion du 10 décembre, nous avons échangé sur le ressenti des participants à ces visios ; le temps de parole donnée aux nouveaux participants et l'échange qui s'ensuit apparaît primordial à tous ; il permet à tous de prendre connaissance et conscience des conséquences dramatiques des pesticides sur la vie des professionnels et des riverains ; à cela s'ajoute la chaleur humaine partagée pendant ce moment d'écoute.

### Les groupes projet thématiques

Nos statuts prévoient la constitution de « groupes projets ». Il s'agit de groupes thématiques conçus comme des espaces ouverts à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir dans des thématiques spécifiques en lien avec notre action. Lors de l'AG 2023, trois groupes ont été créés : un groupe pour étudier les coûts cachés des pesticides, un groupe sur la prévalence des maladies sur des territoires délimités et le groupe riverains, qui s'intéresse aux moyens de mieux les protéger.

## Le groupe de coordination

Le groupe de coordination est composé de 15 personnes élues pour deux ans. Nous veillons à la parité hommes/femmes et à la présence de victimes. Il a joué son rôle statutaire de représentation, de coordination et d'administration et de gestion des moyens et des ressources. Privilégiant la visio-conférence, le groupe de coordination s'est réuni en 2024, 22 fois, en moyenne 2 fois par mois. Ces réunions permettent de se répartir les responsabilités, de se tenir au courant mutuellement des différents sujets et dossiers, de partager des points de vue, d'échanger sur l'actualité et de présenter des sujets, des initiatives, des propositions et préparation d'actions dans les départements. Il dispose d'un téléphone et d'un numéro auquel ont appelé beaucoup de victimes ou de

08-janv
19-janv
29-janv
09-févr
22-févr
28-févr
12-mars
25-mars
02-avr
17-avr
03-mai
21-mai
11-juin
17-juin
03-juil
02-août
28-août
17-sept
04-oct
29-oct
20-nov
10-déc

## Création de groupes départementaux

Après la création d'un groupe départemental dans le Maine-et-Loire, notre objectif est de créer des groupes départementaux qui fonctionnent de manière autonome. En effet, partout le nombre de demandes de reconnaissance en maladie professionnelle augmente et il devient difficile de tout gérer depuis l'Ille-et-Vilaine.

## Les départements bretons

Les départements des Côtes d'Armor, du Morbihan et du Finistère ont un ou des représentants qui relaient les initiatives du Collectif et le représentent. Cette organisation permet de mieux connaître les acteurs et les médias locaux, de mettre en place et de multiplier des actions de sensibilisation de proximité ainsi qu'un meilleur suivi des malades

## Les actions du Collectif 49

Dans le département du Maine-et-Loire, cinq réunions ont eu lieu chez les membres du groupe à tour de rôle. Elles commencent par un temps de travail (point sur les dossiers des malades, projet d'actions, infos sur le Collectif...) et se terminent par un temps convivial et un repas partagé.

Après chaque réunion est envoyé un compte-rendu qui reprend les décisions prises : soutien au tribunal

journalistes ; Christian JOUAULT en a assuré la permanence.

Le développement de notre association, qui a gagné 59 adhérents en 1 an (+ 11%), a nécessité un suivi accru de la gestion à la fois sur le plan comptable, financier et administratif, en particulier de la part de Odile qui assure la saisie comptable. Céline et Sylvie ont pris le relai d'Henri en tant que trésorière.

Date	Action
22 mars	Réunion gestion du Collectif (Sylvie, Céline, Odile, Henri)
5 juin	Changement de banque : de la Banque Postale au Crédit Mutuel de Bretagne
14 juin	Visio pour réfléchir à la gestion informatique de nos contacts (adhérents, non-adhérents, asso, presse)
12 août	Dépôt à la Préfecture de RENNES des modifications de statuts suite à l'AG du 6 avril 2024
19 septembre	Dépôt à la préfecture de Rennes liste des membres du groupe de coordination et statuts modifiés suite à l'AG du 6 avril

d'Angers de plusieurs victimes en mars et en décembre, rencontre avec 4 responsables de la MSA 49 en novembre, interviews dans la presse et les radios locales.



## Extension de l'action du Collectif

Nous sommes sollicités par des personnes issues d'autres régions de France pour conduire le même soutien auprès des victimes professionnelles et riveraines.

Nous avons ainsi organisé des réunions d'information et de formation pour répondre à ces demandes venant de l'Eure et Loire, de la Drôme, pour que des groupes autonomes puissent s'y former.

## La mobilisation pour le soutien aux victimes

Comme le montre le rapport d'activités, le nombre de victimes qui nous sollicitent a explosé en 2024 ; une centaine de victimes nous ont appelés, soit presque 3 fois plus qu'en 2023. Cela nécessite de partager les tâches dans l'accompagnement et le suivi de situations individuelles : rencontre et écoute de la personne, suivi des démarches, aide à la constitution des dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle, démarches auprès de la MSA... De plus en plus de personnes au sein du Collectif « maîtrisent » la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle. À plusieurs reprises, nous sommes allés en nombre, accompagner la personne malade et notre avocate, à l'audience du Tribunal Judiciaire : Rennes, Vannes, Brest, St Briec, Laval, Angers et pour la première fois, Quimper et Tours.

Toutes ces actions ont été conduites dans l'objectif de rompre l'isolement des personnes malades, de développer la solidarité autour d'elles. En les médiatisant, d'autres prennent connaissance de droits qu'elles ignorent.

**S'il n'y avait pas le Collectif, beaucoup de situations relèveraient des faits divers ; par nos actions, par la médiatisation, elles deviennent des faits de société.**

**Les personnes qui au départ venaient vers nous parce qu'elles étaient victimes des pesticides sont aussi progressivement devenues acteurs du soutien aux autres malades.**

### Rassemblements de soutien aux victimes

Le Collectif a organisé de nombreux rassemblements de soutien aux victimes des pesticides lors de leurs procédures judiciaires, conformément à l'orientation de l'AG 2024 visant à renforcer l'aide aux victimes des pesticides.

#### À Brest, un rassemblement pour soutenir un maraîcher exposé aux pesticides

Le 17 octobre 2024 à 17h28

Pierre Le Roux a vu par deux fois sa demande de reconnaissance d'un cancer du rein en maladie professionnelle. Ce jeudi 17 octobre, un collectif de soutien se trouvait devant le tribunal, au port de commerce.



#### VIDÉO. Le procès des « fleurs de la mort », qui ont fauché la vie d'Emmy, au tribunal de Rennes

Date	Action
25 janvier	Rassemblement de soutien à G. GARREAU au Tribunal Judiciaire de ST BRIEUC pour contester son taux d'IPP fixé par la CPAM - 30 personnes - plaidoirie H. BARON
11 mars	Rassemblement au tribunal judiciaire d'ANGERS en soutien à 4 personnes victimes des pesticides
14 mars	Rassemblement au tribunal judiciaire de BREST en soutien à Yves RANNOU et Pascal LOUSSOUARN
26 mars	Soutien à Rosalie LEKOA, épouse d'Anthony COURTAIS, décédé dans un accident du travail à TERRENA ANCENIS (44) - une dizaine de personnes
21 juin	Rassemblement de soutien au Tribunal judiciaire de RENNES à 6 personnes
23 septembre	Rassemblement de soutien à Pierre LUCAS devant le TJ de QUIMPER (29) pour contester la date de consolidation de son cancer de la prostate ; plaidoirie d'H. BARON - 20 personnes
9 octobre	Rassemblement de soutien à la cour d'appel de RENNES à Laure MARIVAIN, maman fleuriste, d'Emmy décédée d'une leucémie suite à une intoxication in utero, avec Phytovictimes
17 octobre	Tribunal judiciaire de BREST : rassemblement de soutien à Pierre LE ROUX pour faire reconnaître son cancer du rein comme maladie professionnelle liée aux pesticides 15 personnes.
9 décembre	Rassemblement de soutien à Emmanuel DOUTRELEAU, apiculteur dans les Deux-Sèvres, reconnu pour un lymphome au TJ de NIORT (79) ; contestation de sa date de consolidation Plaidoirie de J. GUILLEMARD. Une douzaine de participants
13 décembre	Rassemblement de soutien à JP ROCHAIS (prostate), D. EMERIAU (prostate), et JF JAMAIN (parkinson) au TJ d'ANGERS ; contestation de leur taux d'IPP. Plaidoirie de J. GUILLEMARD. Une trentaine de participants

## Événements de la vie des victimes

Notre collectif a manifesté son soutien aux onze familles de victimes qui nous ont quittés en 2024.

<b>16 février</b>	Yves BILLON	35	Militant du Collectif
<b>20 juin</b>	Patrick LE GLEUT	56	Paysan - parkinson
<b>22 juin</b>	Jean GOUEZ	29	Paysan - parkinson
<b>2 août</b>	André GOURMELEN	29	Paysan - parkinson
<b>19 Août</b>	Gilles BASCLE	83	Cœnologue - glioblastome
<b>11 Septembre</b>	Joël DESBOIS	22	Paysan - parkinson
<b>28 septembre</b>	Maurice GILLET	22	Ouvrier agricole - parkinson
<b>27 octobre</b>	Yves GAUTIER	44	Paysan - parkinson
<b>15 novembre</b>	Joël GUINARD	35	Paysan - parkinson
<b>20 novembre</b>	Louise FERRON	35	Paysanne - glioblastome
<b>13 décembre</b>	Joël COUVERT	35	Paysan - lymphome

## Lanceur d'alerte et pommiculteur bio

Nous avons participé au soutien de Pierre HISNARD qui, à CHATEAUBRIANT (44), en tant que responsable Qualité avait dénoncé les fraudes de son entreprise.

Nous avons aussi lancé une procédure judiciaire pour défendre un pommiculteur bio dont les vergers ont été pollués par les épandages de pesticides de voisins agriculteurs.

Date	Action
<b>15 février</b>	Participation au rassemblement de soutien à Pierre HISNARD, lanceur d'alerte de CHATEAUBRIANT (44) au tribunal prud'homal de RENNES. Il a dénoncé la « remballe » de viande avariée par son abattoir.
<b>10 avril</b>	La cour d'appel de Rennes a prononcé la nullité du licenciement de Pierre HINARD, de l'abattoir Castel Viandes de Châteaubriant.
<b>7 mai</b>	C. BITAULD : F. LAFFORGUE envoie au préfet d'I et V d'Ille et Vilaine un courrier (procédure en référé mesure utile) afin de l'obliger à prendre la décision d'interdire 3 molécules sur 3 communes
<b>23 mai</b>	C. BITAULD : audience au Tribunal Administratif de Rennes suite à sa saisie pour une requête en référé « mesures utiles » par Me LAFFORGUE, pour qu'il soit enjoint au préfet d'adopter un arrêté préfectoral visant à ordonner l'interdiction de l'utilisation de prosulfocarbe, s-métolachlore et de terbuthylazine sur les exploitations agricoles des communes de Saulnières, le Sel de Bretagne et le Petit-Fougeray.
<b>6 juin</b>	C. BITAULD : le Tribunal Administratif de Rennes communique sa décision de ne pas interdire les 3 molécules demandées sur 3 communes

## Christophe, arboriculteur menacé de liquidation judiciaire à cause de pesticides qu'il n'a pas utilisés

4 janvier 2024 / par Noëmm Weiler



Cela fait 30 ans que Christophe a planté son verger, et 18 qu'il est passé en bio. Mais depuis trois ans il enregistre des pertes de production immenses et soupçonne les pesticides épanchés par son voisin.

## Le licenciement du lanceur d'alerte de Castel viande, à Châteaubriant, jugé abusif par la cour d'appel

La cour d'appel de Rennes a jugé, ce mercredi, que le licenciement du salarié qui avait dénoncé des pratiques de "remballe" chez Castel viande, à Châteaubriant, n'avait pas lieu d'être. Il avait perdu son emploi juste après avoir lancé l'alerte.

## Information dans les écoles

À plusieurs reprises, des victimes sont allées témoigner dans les écoles pour sensibiliser les élèves aux dangers des pesticides pour la santé et l'environnement.

Date	Action
<b>8 février</b>	Intervention de B. GUIGNES devant des élèves de BTS dans un lycée agricole à CAPDENAC (LOT - 46)
<b>29 mai</b>	A l'initiative de M. FORTIN, Débat avec les élèves du lycée agricole de SEES (61), 2 médecins du FIVP et le Collectif (M. BESNARD, MF ANDRE)

## Unir nos forces avec les associations ou groupes agissant sur les mêmes objectifs

Depuis la création du Collectif notre ligne de conduite a été d'inscrire notre action dans un travail en réseau avec les organisations (associations ou syndicats) qui agissent dans des champs proches des nôtres et nécessaires de débattre les moyens pour aller plus loin, plus vite, plus fort, face à la lenteur, voire la régression des décideurs en matière d'agriculture, de sante publique, de protection des travailleurs.

### Actions communes

En 2024, nous avons développé des liens avec les associations suivantes :

#### Secrets toxiques

Nous avons participé activement à l'organisation de projections – débats du films Secrets Toxiques en Loire Atlantique, Ille et Vilaine et en Sarthe ; à chaque fois, des membres du Collectif, victimes des pesticides ont témoigné.



Date	Action
5 janvier	Visio pour préparer le tour d'Ille et Vilaine de SECRETS TOXIQUES
25 janvier	Ciné-débat au Loroux Bottereau (44) : projection Secrets Toxiques et témoignages de JY PIVETEAU, G. RAVARD, G. GILET - 80 personnes
15 février	Ciné-débat avec le film SECRETS TOXIQUES à GUIPRY MESSAC (35), avec Agrobio 35, C. BITAULD, Izabel GEORGES - 45 personnes
16 février	Participation à l'AG de SECRETS TOXIQUES à St Jacut de la Mer (22) (M. BESNARD)
19 février	Ciné-débat avec le film SECRETS TOXIQUES à GUIPRY MESSAC (35), avec Vitré Tuvalu, B. MOREL, G. OILLIC, Izabel GEORGES 75 personnes
21 février	Colloque Secrets Toxiques à RENNES ; présentation du Collectif (M. BESNARD)
23 février	Ciné-débat avec le film SECRETS TOXIQUES à ST AUBIN DU CORMIER (35), avec La Passiflore, P. LENDORMY, Izabel GEORGES - 70 personnes

#### l'Institut Citoyen de MACHECOUL (ICREPSE)

Cet Institut situé en Loire Atlantique est consacré aux cancers pédiatriques. Nous avons entamé un cycle de réunions régulières, en particulier pour conduire une enquête de terrains sur les maladies liées aux pesticides :

#### Le Collectif sans pesticides (CSP) de Massérac (44),

Avec ce collectif, nous conduisons des actions communes sur la question de l'eau, en particulier concernant le SAGE Vilaine. Une manifestation est prévue en février 2025.

Date	Action
20 octobre	Distribution d'un tract sur les causes environnementales du cancer du sein lors d'Octobre rose à REDON (35) avec le Collectif sans pesticide de Masserac (44) ; 2000 flyers diffusés
27 septembre	Participation à la CLE du SAGE VILAINE à ST JUST (35)
13 novembre	Rencontre des responsables d'ATLANTIC EAU avec le Collectif sans pesticide de MASSERAC (G. RAVARD, JY PIVETEAU)
5 décembre	Réunion de la CLE du SAGE Vilaine à BAIN DE BRETAGNE (35) : une trentaine d'observateurs silencieux ; propos scandaleux des 3 représentants des Chambres d'agriculture

#### La fédération des Mutuelles pour une santé planétaire (20 mutuelles)

Nous avons participé à la rédaction d'une plate-forme pour la santé, contre les pesticides et l'amiante.

Des membres du Collectif sont allés témoigner au Sénat, au parlement européen à Bruxelles.



Date	Action
22 janvier	Visio avec la FNATH, PHYTOVICTIMES et M. RIEUSSEC pour préparer le colloque organisé par les MUTUELLES au Sénat du 5 février
31 janvier	Participation à une visio avec les responsables de mutuelles de santé pour préparer le colloque du 5 février (G. RAVARD, M. BESNARD)
9 mars	Participation à l'AG de Collectif Sans Pesticides (CSP) à GUENOUVRY (44) (J.Y PIVETEAU, MJ GRATAS)
19 mars	Réunion avec la Fédération des Mutuelles à Paris (A. LE MENTEC)
11 avril	Participation au rassemblement européen à Bruxelles organisé par la Fédération des mutuelles
13 novembre	Participation à la conférence de presse organisée par 20 mutuelles à PARIS (H. BUSNEL, C. FAVROT, I. ESCOFFIER)

## RIVERAINS ENSEMBLE

Nous avons poursuivi les collaborations avec RIVERAINS ENSEMBLE (React Transnational, avant) : association centrée sur les droits des riverains, pour une action collective des riverains.

Date	Action
5 février	Publication d'une tribune à l'initiative de React International « NOUS RIVERAINS, VICTIMES COLLATERALES DE LA SUSPENSION DU PLAN ECOPHYTO »
5 février	Cette tribune a entraîné plusieurs interviews sur Radio Alouette, M6, Radio Océane, et Radio Classique

## ATTAC

Des contacts ont été établis avec des membres d'ATTAC avec qui nous nous retrouvons dans des manifestations communes. Une réunion commune est prévue en février 2025.



## Syndicat SOLIDAIRE et Confédération paysanne

Nous avons continué de tisser des relations de partenariat privilégié avec deux organisations syndicales, le Syndicat SOLIDAIRES et la CONFEDERATION PAYSANNE.



Ainsi, nous avons dénoncé le traitement des céréales par EUREDEN à PLOUISY avec un insecticide le K-OBIOL.

## Les associations de soutien aux victimes de pesticides craignent une utilisation disproportionnée de K-Obiol à Plouisy



Nous avons soutenu la Confédération Paysanne lors des manifestations en février 2024 sur le thème en particulier d'une juste rémunération.

26 janvier	Participation à un rassemblement de la Conf sur un rond-point à BRUZ (35)
15 mai	Publication d'un CP commun avec la Conf 35 concernant l'invitation de C. LAMBERT par la Maison de l'Europe, à Noyal sur Vilaine (35)
4 juillet	Invitation par le syndicat Sud INRAE à présenter le Collectif (M. BESNARD) en même temps que G. PRETE pour présenter son livre « l'agriculture empoisonnée »
22 août	Conférence de presse à ST BRIEUC suite à la livraison de 3000 litres de l'insecticide K-OBIOL sur le site EUREDEN de PLOUISY (22) pour traiter préventivement les céréales stockées.
27 août	K-OBIOL : Envoi d'un courrier recommandé au maire de PLOUISY (22)

## Recours contre l'autorisation du glyphosate

En 2023, nous avons participé à l'organisation de manifestations départementales et régionale contre la prolongation de l'autorisation du glyphosate. En 2024, nous avons participé au dépôt de recours contre cette ré-autorisation avec d'autres associations et nos avocats.

Date	Action
18 janvier	Visio avec N. LAUVERJAT (GF) pour décider du choix de recours contre le glyphosate
12 septembre	Visio avec F. LAFFORGUE et différentes associations concernant la réautorisation du glyphosate
18 décembre	Visio avec Que choisir, France Parkinson, Foodwatch pour communiquer ensemble sur le recours contre la réautorisation du glyphosate

## CHLORDECONE aux Antilles

Nous maintenons des contacts réguliers avec le Collectif des ouvriers et ouvrières de Martinique (Yvon SERENUS) pour obtenir leur reconnaissance en maladie professionnelle pour le cancer de la prostate ainsi que la condamnation de ceux qui ont permis son utilisation pendant des années.

## Affirmer les positions du Collectif

À différentes époques de l'année, nous sommes présents dans des manifestations diverses où nous faisons connaître le Collectif, par le contact direct avec des visiteurs, et par la diffusion de nos documents.

### Présence à des Salons et foires

Le Collectif a participé à divers salons et colloques pour sensibiliser le public et les professionnels aux dangers des pesticides.



Date	Action
<b>3 février</b>	Participation au Forum Social Local à SENE (56)
<b>24 avril</b>	Visio entre 2 médecins de Mayenne Orne Sarthe, Michèle FORTIN, et M. BESNARD pour préparer un débat au lycée agricole de Sées (61)
<b>11 juin</b>	Participation à un rassemblement Alternatiba à la ferme du Quincé à RENNES
<b>26 juin</b>	Présentation du Collectif à une AMAP de PARIS 7ème (C. FAVROT MEUNIER) (H. BUSNEL, M. BESNARD)
<b>4 juillet</b>	Invitation par le syndicat Sud INRAE à présenter le Collectif (M. BESNARD) en même temps que G. PRETE pour présenter son livre « l'agriculture empoisonnée »
<b>16 juillet</b>	Rassemblement anti bassines auprès de MELLE (79) : Village de l'eau Participation à une table-ronde le mardi matin avec Sylvie NONNI (alerte pesticides Haute Gironde) et PM PERINEAU (Alerte Médecins Pesticides) (M. BESNARD)
<b>7 septembre</b>	Forum des assos à BETTON (X. BAGUENARD, C. HAFFNER) - 5 adhésions
<b>25 septembre</b>	Stand à la foire bio LA TERRE EST NOTRE METIER à RETIERS (35) ; mauvais temps ; plusieurs contacts
<b>28 septembre</b>	Stand au rassemblement des Ecologistes à LORIENT (56)
<b>28-29 septembre</b>	Stand à la foire bio de MUZILLAC (56)

## Publication de communiqués de presse

Nous réagissons à l'actualité sous forme de communiqués de presse :

Date	Action
<b>10 janvier</b>	En réponse à l'article du 28/12/23 dans OF, envoi d'une lettre au courrier des lecteurs au nom de C. JOUAULT pour expliquer notre étonnement face à la déclaration d'une chercheuse du centre Eugène Marquis, imputant les cancers en priorité à l'alcool et au soleil.
<b>1 février</b>	Publication d'un communiqué de presse en réaction aux manifestations agricoles et aux décisions gouvernementales : "L'avenir de l'agriculture ne peut pas se construire contre la santé et l'environnement"
<b>6 février</b>	Participation (G. RAVARD, G. GARREAU) à la conférence de presse organisée par le Collectif des ouvrier.e.s agricoles et de leurs ayants-droit empoisonné.e.s par les pesticides (COADEP) à Paris
<b>6 février</b>	Interview de G. GARREAU et G. RAVARD dans l'émission de radio de France Bleu « c'est la vie »
<b>6 février</b>	Interview de C. JOUAULT sur RMC
<b>6 mai</b>	Article France Info concernant le plan Ecophyto
<b>9 mai</b>	M. BESNARD interpelle G. ATTAL sur FR3 Bretagne concernant la suspension du plan Ecophyto
<b>15 mai</b>	Publication d'un CP commun avec la Conf 35 concernant l'invitation de C. LAMBERT par la Maison de l'Europe, à Noyal sur Vilaine (35)
<b>24 juin</b>	Témoignage de M. BESNARD par rapport à l'extrême droite sur SPLANN
<b>26 juin</b>	Communiqué de presse et envoi d'une lettre aux adhérents et victimes : « pas de période d'essai pour l'extrême-droite »
<b>20 octobre</b>	Distribution d'un tract sur les causes environnementales du cancer du sein lors d'Octobre rose à REDON (35) avec le Collectif sans pesticide de Massérac (44) ; 2000 flyers diffusés
<b>2 décembre</b>	Suite aux manifestations agricoles, publication d'un CP : « Non aux violences et aux mensonges, Oui au débat pour une indispensable transition écologique »
<b>2 décembre</b>	Publication d'un CP : Cinq chartes départementales dites « de bon voisinage », annulées par la Cour d'Appel de Versailles, à la demande de plusieurs assos environnementales dont le Collectif.
<b>3 décembre</b>	En prévision d'une réunion de la CLE du SAGE Vilaine le 5 décembre, publication d'un CP pour encourager des mesures de protection de l'eau : Manifestation de la FNSEA à REDON pour obtenir l'annulation de la réunion.
<b>12 décembre</b>	Publication d'un CP : « Pas de subventions sans condition pour les fabricants de chips » concernant le groupe ALTHO

## Communications auprès des parlementaires et des partis politiques

La notoriété du Collectif allant croissant, nous sommes invités pour présenter les positions et les actions du Collectif dans différents contextes : parlementaires, Sénat, Parlement européen.

Date	Action
20 janvier	Participation aux vœux à LIEURON (35) de Mathilde HIGNET, députée LFI ; point sur les questions écrites au gouvernement
5 février	Participation de 4 membres du Collectif au colloque Amiante et Pesticides au Sénat
22 février	Question de Henri BUSNEL en direct à Marc FESNEAU sur France Bleu Armorique
3 mai	Courrier envoyé par M. HIGNET, député LFI au Préfet d'Ille-et-Vilaine pour soutenir la démarche de C. BITAULT
19 décembre	Rencontre de Marie MESMEUR, députée LFI RENNES

Le 9 mai, alors que le gouvernement de Mr ATTAL suspend le plan Ecophyto, M. BESNARD invité par FR3 Bretagne à interpellier le premier ministre, lui demande : « *Que répondrez-vous à la Justice le jour où les victimes des pesticides viendront vous demander des comptes* » ?



## Représentations extérieures

Le Collectif est représenté auprès de plusieurs organismes :

- Conseil de développement de Rennes Métropole
- Pour la deuxième année, nous participons à la réunion du comité de suivi de Phyto-réponse (ex Phyto signal) en Bretagne
- Cependant, Air Breizh a confirmé son refus que nous fassions partie de son conseil d'administration au motif que le Collectif n'a pas obtenu à ce jour l'agrément protection de l'environnement, nouvelle condition imposée par les statuts d'Air Breizh depuis juillet 2023.

## Contestation du refus d'agrément protection de l'environnement

En décembre 2019, nous avons effectué une modification de nos statuts, en vue de solliciter la demande d'agrément protection de l'environnement.

Après de multiples péripéties (notamment perte de notre dossier à plusieurs reprises), nous avons reçu de la DDTM un refus au motif que notre action ne s'exerçait pas « à titre principal » pour la protection de l'environnement ».

Le 16 janvier 2023, nous avons contesté ce refus auprès du Tribunal administratif.

Le 10 juillet, nous avons déposé un mémoire en réplique à celui du préfet (daté du 7 juillet).

En 2024, nos avocats ont relancé la contestation auprès du Tribunal Administratif de Rennes.





## Assemblée des membres du 22 mars 2025

### Rapport d'activités 2024

Les événements politiques de fin 2024 et début 2025 ont montré que le gouvernement français cède aux pressions de l'agriculture productiviste, négligeant santé, environnement et biodiversité. Cela souligne la nécessité de soutenir les victimes des ravages causés par les pesticides issus du modèle agro-industriel intensif.

En 2024, nous avons continué d'agir sur plusieurs fronts : en direction des pouvoirs publics, des acteurs de terrain et de la population, par des actions d'information ciblées.

### Agir sur les causes

#### Sensibilisation sur les dangers des pesticides

Notre collectif a organisé de nombreuses actions d'information pour sensibiliser l'opinion publique sur les dangers des pesticides...C'est plus d'une quinzaine de réunions avec des ciné-débat, plusieurs conférences avec Secrets Toxiques, avec Nicolas Legendre, avec des apiculteurs, Sud Santé de Rennes, avec les élèves de Maison Familiale Rurale.

#### Ciné-débats et témoignages

Date	Action
3 janvier	Visio avec l'association la Canopée pour préparer un ciné-débat après le film Secrets Toxiques
15 janvier	Ciné-débat à la MFR de ST GREGOIRE (35)
22 janvier	Visio des membres du Collectif de BETTON pour préparer la conférence de N. LEGENDRE
6 février	Conférence-débat à BETTON (35) avec N. LEGENDRE et C. DARROT - 200 personnes présentes
8 février	Intervention de B. GUIGNES à un ciné-débat SECRETS TOXIQUES à CAPDENAC (46)
6 mars	Ciné-débat "nos enfants nous accuserons" organisé par "le lieu parallèle" à REDON
14 mars	Participation à un Débat à la MONTAGNE (44) organisé par ATTAC 44 "UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX"
25 mars	Conférence à BETTON (35): NOTRE BOCAGE : QUEL AVENIR ?
27 mars	Animation d'un débat sur les pesticides à AUGAN (56)

4 avril	Conférence de N. LEGENDRE à LA GACILLY (56)
6 octobre	Participation de Gisèle GARREAU à la table ronde « Bio parce qu'on le vaut bien » à la foire aux courges de Pederneac (22)
10 octobre	Ciné-débat Secrets Toxiques au MANS (72)
15 octobre	Ciné-débat Secrets Toxiques à BALLON ST MARS (72)
19 octobre	Conférence-débat Secrets Toxiques au MANS (72)
30 octobre	Présentation du Collectif et des maladies professionnelles au Collectif environnement Sèvre et Loire
8 novembre	Présentation des maladies professionnelles liées aux pesticides aux apiculteurs adhérents de l'ADA 49
27 novembre	Participation à une soirée-débat sur le cancer du sein organisée par Sud Santé de Rennes
1 décembre	Intervention de G. RAVARD au festival international des solidarités à ST BREVIN LES PINS (44)

## Relations avec la presse

Des relations sont entretenues avec des médias comme Ouest France, l'Écho Républicain, l'Humanité, le magazine Nexus, et le Courrier des Maires, ainsi qu'avec France Bleu, Ici, France 2, France 3, et la TV Catalane. Un cinéaste belge nous a également rencontrés. Beaucoup des illustrations de ce rapport d'activités sont issues des articles parus dans la presse écrite et audiovisuelle.

Date	Action
8 février	Interview de C. JOUAULT sur France INFO
24 février	Article de L'HUMANITE sur G. GARREAU
26 février	Interview d'H. BUSNEL par le magazine Nexus et Le Courrier des Maires
28 février	Interview de M. BESNARD par France Bleu
29 février	Interview de D. CORMIER par une TV Catalane
29 février	Article de C. RAIMBAUD sur C. CROCHARD
29 février	Visio de NEXUS avec C. JOUAULT, C. BITAULD, H. BUSNEL, JUHEL
2 mars	Diffusion de l'interview de JL EMERIAU, E. HEULIN et M. BESNARD par France Bleu
2 mars	Article dans Ouest-France concernant Cloé DUBREUIL

28 mars	Premier contact avec François de St Georges, cinéaste belge
13 novembre	Interview de M. BESNARD par l'Echo républicain

## Argos

Guy LALUC, journaliste et membre de notre Collectif, publie une revue de presse mensuelle de l'actualité agricole, à laquelle notre Collectif est abonné.



## Relation avec des étudiants et chercheurs

Le Collectif a développé des contacts avec des étudiants et chercheurs. Il a notamment rencontré des étudiants de Lyon, de Sciences Po Paris, des étudiants en droit, et des BTS en paysage

Date	Action
18 juillet	Interview de G. TRIBODET et H. BUSNEL par une équipe d'étudiants de Lyon
16 septembre	Premier contact avec Zoé JAN, étudiante Sciences Po Paris

24 octobre	Visio avec 4 étudiantes en droit - environnement
17 décembre	Interview par 2 étudiants de BTS paysage de la MFR de ST GREGOIRE (35)

## INRAE

L'INRAE travaille à accompagner le monde agricole vers l'agroécologie. Nous avons de plus en plus d'occasions d'échanger de manière informelle et

de travailler ensemble. En juin, M. Besnard a présenté notre Collectif aux adhérents du Syndicat Sud réunis à RENNES.

## Agir sur les conséquences environnementales

Nous nous sommes particulièrement consacrés à deux sujets majeurs : les dérives de l'agro-industrie et la détérioration de nos réserves d'eau en quantité et en qualité.

### Autres actions de dénonciation des dérives de l'agro-industrie

En août, une conférence de presse a eu lieu à St Briec pour signaler la livraison de 3000 litres de l'insecticide K Obiol, utilisé directement sur les céréales lors du stockage. Un courrier recommandé a été envoyé au maire de Plouisy concernant cette livraison, mais aucune réponse n'a été donnée.

Date	Action
<b>22 août</b>	Conférence de presse à ST BRIEUC suite à la livraison de 3000 litres de l'insecticide K-OBIOL
<b>27 août</b>	Envoi d'un courrier recommandé au maire de PLOUISY (22) concernant le K-OBIOL

**Suspension du plan Ecophyto contre les pesticides : "C'est une victoire de l'agrochimie"**

### Actions sur la qualité de l'eau



Suite aux orientations de l'Assemblée Générale 2024, plusieurs réunions et actions ont été menées concernant la qualité de l'eau en collaboration avec Agrobio, Eaux et Rivières de Bretagne, le Collectif Sans Pesticides de Massérac, la Fédération des Pêcheurs des départements 35 et 56, ainsi que France Nature Environnement (FNE). Nous avons également participé à deux réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), en tant qu'observateurs silencieux.



Date	Action
<b>9 septembre</b>	Visio sur l'eau en Ille et Vilaine
<b>19 septembre</b>	Visio avec Agrobio35, ERB, L. BROSSARD pour préparer la réunion de la CLE du SAGE VILAINE OUEST
<b>24 septembre</b>	Envoi d'un courrier à Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE VILAINE
<b>27 septembre</b>	Participation à la CLE du SAGE VILAINE à ST JUST (35)
<b>25 octobre</b>	Rencontre de Michel DEMOLDER, président de la CLE du SAGE VILAINE
<b>28 octobre</b>	Visio de concertation avec ERB, Fédération de pêcheurs 35 et 56, FNE Pays de Loire
<b>13 novembre</b>	Rencontre des responsables d'ATLANTIC EAU avec le Collectif sans pesticide de MASSERAC
<b>3 décembre</b>	Publication d'un CP pour encourager des mesures de protection de l'eau
<b>5 décembre</b>	Participation à la réunion de la CLE du SAGE Vilaine à BAIN DE BRETAGNE (35)
<b>6 décembre</b>	Rencontre du député JC RAUX à ABBARETZ (44) pour échanger sur un projet de loi concernant l'eau

## Coûts cachés des pesticides

Le Collectif a continué de travailler sur les coûts cachés des pesticides, conformément à l'orientation de l'AG 2024, avec plusieurs réunions de groupe. Il a organisé une conférence avec Christophe ALLIOT (Directeur de BASIC) à la Maison de la Consommation de Rennes.



Date	Action
1 février	Réunion groupe coûts cachés des pesticides
29 février	Réunion du groupe coûts cachés des pesticides
7 juin	Conférence de Christophe ALLIOT sur "les coûts cachés des pesticides" à RENNES



## Soutenir les victimes des pesticides et leurs familles

Le soutien aux victimes et à leurs familles est le cœur battant de notre action. En 2024, 105 nouvelles personnes ont pris contact avec notre Collectif pour des maladies de Parkinson, des cancers de la prostate, des leucémies, lymphomes, glioblastomes. Ce sont des appels de paysans, d'ouvriers agricoles de coopérative, salariés espaces verts malades et de médecins inquiets pour leurs patients...

### Aide aux malades

Les malades, agriculteurs, soignants sont soutenus dans leur reconnaissance de maladie professionnelle par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et/ou par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), avec l'aide des bénévoles du Collectif et des conseils juridiques des avocats, Maîtres Hermine Baron et François Lafforgue.

À la suite des recours auprès des tribunaux, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation pour le préjudice subi par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de Pesticides (FIVP). Les délais pour obtenir des décisions favorables sont longs, rendant le soutien des membres du Collectif important.



L'interpellation des élus locaux, des instances préfectorales, nationales et européennes est nécessaire pour assurer la protection des riverains. Les distances d'épandage entre les habitations et les exploitations agricoles, ainsi que les conditions climatiques proposées, sont considérées comme insuffisantes par certains résidents.

Cette année, l'action s'est également dirigée vers le monde médical. Les médecins, dans le cadre de leurs études, reçoivent peu d'information sur la prise en charge des maladies professionnelles liées aux pesticides. Il est donc nécessaire de veiller à ce qu'ils soient informés des démarches et des dates à respecter pour que la reconnaissance soit rapide et effective.

### Accompagner les personnes malades

Le Collectif a accompagné 105 victimes de pesticides, dont 65 ont obtenu la reconnaissance de maladies professionnelles. Nous avons également rendu visite aux victimes dans plusieurs départements bretons et dans le Maine-et-Loire.

### Suivi des dossiers avec nos avocats

Le Collectif a assuré un suivi juridique intensif des dossiers des victimes avec ses avocats tout au long de l'année, conformément à l'orientation de l'AG 2024 visant à renforcer l'aide aux victimes des pesticides.

Des réunions sont organisées régulièrement avec Me BARON pour faire le point sur l'avancement de chaque dossier (environ 80). Des visioconférences avec Me BARON sont mises en place pour répondre à des questions individuelles : préparation d'un rendez-vous avec le médecin-conseil, rédaction d'un certificat médical final, préparation d'une

audience au Tribunal Judiciaire, réponse à des situations spécifiques.

Nos avocats se sont rendus disponibles pour répondre à nos questions : explication sur le calcul des frais d'avocats, demande de dossier d'agrément environnement du Collectif. Certains dossiers nécessitent un suivi plus "rapproché", comme celui d'un pommiculteur en Ille-et-Vilaine dont les vergers ont été contaminés par les pesticides épandus par ses voisins. Pour ce cas, nous avons saisi le Tribunal Administratif de Rennes.

Date	Action
27 mars	Envoi par F. LAFFORGUE au préfet du 35 d'un courrier demandant d'interdire 3 molécules sur 3 communes du 35 suite à la pollution des vergers de C. BITAULT
29 mars	Article dans Ouest-France concernant C. BITAULT
7 mai	F. LAFFORGUE envoie au préfet d'Ille et Vilaine un courrier pour obliger à interdire 3

### Traitement des dossiers avec MSA et FIVP

Le Collectif a maintenu une pression constante sur la MSA et le FIVP pour accélérer le traitement des dossiers des victimes, conformément à l'orientation de l'AG 2024 visant à rendre les procédures plus efficaces et plus humaines.

Quand un dossier prend du retard, nous contactons par mail ou par téléphone les responsables de la MSA concernée ou ceux du FIVP pour trouver une solution.

À de nombreuses reprises, nous avons également demandé au FIVP et à la CCMSA (Caisse centrale MSA) sur quel texte officiel ils se basaient pour ne pas consolider une victime avant la date de dépôt de la demande de reconnaissance en maladie professionnelle. Nous n'avons jamais obtenu de réponse.

Cependant, leur approche a changé puisque maintenant plusieurs personnes ont été

### Communication sur les maladies et malades

Le Collectif a multiplié les actions de communication sur les maladies liées aux pesticides et les témoignages de victimes, conformément à l'orientation de l'AG 2024 visant à mettre en avant les victimes pour renforcer l'action du Collectif.

Colère des agriculteurs : "Avec les pesticides, on empoisonne les gens"



	molécules sur 3 communes
23 mai	Audience au Tribunal Administratif de Rennes suite à la saisie pour une requête en référé « mesures utiles » par Me LAFFORGUE
6 juin	C. BITAULT : le Tribunal Administratif de Rennes communique sa décision de ne pas interdire les 3 molécules demandées sur 3 communes

consolidées à une date antérieure à celle du dépôt de la demande de reconnaissance.

### Christian, agriculteur atteint de cancers à cause des pesticides : "On va droit dans le mur"

Au contact des pesticides dès son enfance, Christian Jouault, agriculteur retraité près de Rennes, témoigne de son combat contre la maladie et ces produits chimiques.

Cet article est réservé aux abonnés



9 janvier	Intervention de M. PERCHE au cinéma de BEAUPREAU après la projection d'un film sur parkinson
16 janvier	Publication dans le courrier des lecteurs d'Ouest France d'un extrait du courrier adressé le 10 janvier
23 janvier	Publication d'un article par FR3 web sur G. GARREAU
29 janvier	Interview de C. JOUAULT dans l'émission radio « les mots bleus » sur France Bleu
1 février	Publication d'un article écrit par H. BUSNEL dans la revue PRATIQUES
1 février	Interview de C. JOUAULT par BFM TV
2 février	Interviews de C. JOUAULT et B. GUIGNES par BFMTV
2 février	G. GARREAU témoigne de sa maladie dans le cadre de PRESSTACLE à LANNION
10 février	Interview de Henri CHATEL par FR3 Bretagne
11 février	Interview de C. JOUAULT par le journal ACTU
13 février	Publication par le Télégramme d'un article pleine page concernant Gisèle GARREAU
14 février	Interview de Bernard MOREL par Ouest France

<b>16 février</b>	Témoignage de Michel DAVIET à VOVES dans le cadre du Forum des Pesticides
<b>5 mars</b>	Interview de B. GUIGNES dans la Dépêche du midi
<b>8 avril</b>	Publication dans l'Écho Républicain d'un interview de Michel DAVIET sur 3 pages
<b>11 avril</b>	Parution d'un article dans LA VIE sur parkinson ; interview de M. BESNARD
<b>16 avril</b>	Interview de C. JOUAULT et de M. BESNARD par C. POLLART pour RCF
<b>24 avril</b>	Publication d'une tribune dans Reporterre sur les hormones, signée par notre Collectif
<b>2 mai</b>	Réunion évaluation de la vidéo réalisée par Guillaume concernant Denis BENOIT et Sylvie POULAIN
<b>24 mai</b>	Reportage LCP sur l'agriculture bio avec interviews de C. BITAULD, D. NANNI, B. MOREL



### **Refonte de la brochure « les malades des pesticides se mobilisent et gagnent ! »**

Sous une couverture identique, la troisième édition de la brochure a donné lieu à une refonte totale. Elle apporte plus d'informations sur l'évolution de la consommation des pesticides, les effets des pesticides sur la santé, sur les maladies environnementales. Deux pages sont consacrées aux maladies des riverains et aux maladies pédiatriques. Elle présente plus de témoignages de malades, et d'explications sur les différents types de maladies liées aux pesticides. Elle développe la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle.



### **Relations avec professionnels de santé**

Le Collectif a renforcé ses relations avec les professionnels de santé pour améliorer la prise en charge des victimes. De nombreux médecins ignorent en effet les maladies professionnelles liées aux pesticides, la procédure à suivre et les conséquences pour le patient, notamment la date de consolidation à indiquer sur le certificat médical. Cette situation est difficile à vivre pour le malade, qui doit expliquer à son médecin ce qu'il faut faire, ou même s'opposer à lui. De plus en plus de médecins traitants nous contactent pour obtenir des conseils.

Date	Action
<b>12 janvier</b>	Envoi d'un courrier au Docteur Claudia LEFEUVRE-PLESSE, oncologue au Centre Eugène Marquis à Rennes
<b>17 septembre</b>	Premier contact avec Dr Olivia POIGNANT, médecine environnementale
<b>16 novembre</b>	Premier contact avec le Dr ASSIZ, chirurgien pédiatre à Rennes
<b>29 novembre</b>	Appel du Dr LERAY, médecin généraliste à CHATEAUGIRON
<b>2 décembre</b>	Discussion avec 2 médecins pour aider à établir le certificat final
<b>10 décembre</b>	Appel au Dr MENDES pour l'informer que parkinson est une maladie professionnelle

## Participation à des rencontres

Le Collectif a participé à plusieurs rencontres scientifiques et médicales pour renforcer ses connaissances et son réseau.

Date	Action
<b>28 novembre</b>	Participation à une conférence sur le cancer de la prostate au CEM de RENNES
<b>12 décembre</b>	Visio avec l'asso Ramazzini concernant le FIVP

## Interpellations des acteurs politiques sur les tumeurs cérébrales

Le Collectif a interpellé les autorités politiques sur la situation des malades.

Date	Action
<b>5 février</b>	Réponse du ministère de l'agriculture suite à notre interpellation du 4 décembre concernant les tumeurs cérébrales



## RETOUR SUR 10 ANNEES DE SOUTIEN AUX VICTIMES DES PESTICIDES

Depuis 2015, environ 410 personnes victimes des pesticides sont venues frapper à la porte de notre Collectif. Pour l'essentiel, elles sont paysans, salariés de coopératives, employés d'espaces verts, paysagistes, riverains des épandages de pesticides.

Parmi ces personnes, 290 ont engagé un parcours en vue d'obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle ; 203 d'entre elles ont été à ce jour reconnues en maladie professionnelle dont 14 d'entre elles pour 2 ou 3 maladies, soit **217 maladies reconnues**.

Juste un rappel : notre association est constituée uniquement de bénévoles et ne vit que des adhésions et des dons de ses 585 adhérents en 2024 ; son action est centrée essentiellement sur la Bretagne et les Pays de Loire.

### Nos coordonnées :

Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest  
06 82 58 67 32

[Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr](mailto:Victime.pesticide.ouest@ecosolidaire.fr)

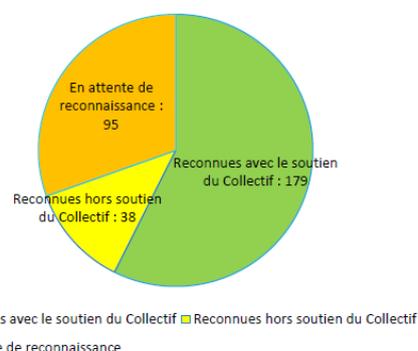
<http://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/>

[www.facebook.com/victimepesticide.ouest/](http://www.facebook.com/victimepesticide.ouest/)

<https://www.youtube.com/channel/UCezXGq77eNHkrP3YvtFXTIQ>

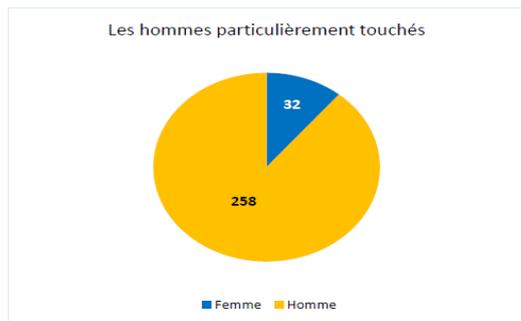
Prenons un peu de recul pour analyser les résultats de notre action et pour esquisser des propositions afin de soutenir plus efficacement les victimes des pesticides, demandeuses de reconnaissance en maladie professionnelle.

### Etat des lieux des reconnaissances en maladie professionnelle au 1 Février 2025

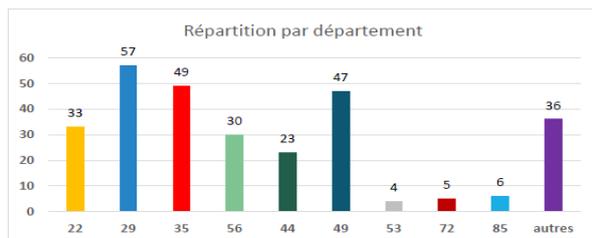


## QUI SONT LES VICTIMES ?

### Une majorité d'hommes



### Venant surtout des 4 départements bretons et du Maine et Loire



### Les demandeurs sont affiliés très majoritairement à la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Organisme	Nombre
MSA	54
CPAM	14
MSA + CPAM	14
Collectivités	8
<b>Total</b>	<b>290</b>

Dans deux cas de figure, le dossier des personnes ayant manipulé des pesticides est traité par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) :

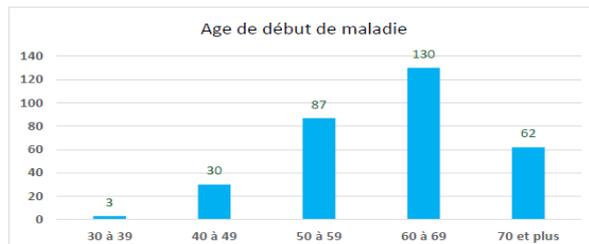
- Quand la personne, après avoir relevé du régime agricole, est devenue salariée relevant du régime général ; dans ce cas, c'est le dernier régime qui est en charge du dossier, donc la CPAM.
- Quand la personne a travaillé dans une entreprise agroalimentaire, relevant du régime général et non régime agricole.

Or les tableaux relatifs aux maladies liées aux pesticides dans le régime agricole, n'existent pas dans le régime général (excepté le cancer de la prostate) ; d'où des traces supplémentaires pour les malades dont le dossier est traité par la CPAM.

### Essentiellement paysans



### Leur maladie est apparue entre 50 et 69 ans



## LES DOSSIERS ACCOMPAGNÉS PAR LE COLLECTIF

Parmi les 290 personnes étudiées ci-dessus, 203 ont été reconnues à ce jour en maladie professionnelle dont 14 pour 2 ou 3 maladies différentes, soit un total de 217 maladies reconnues.

### 176 démarches sont terminées (reconnaissance et obtention d'une rente)

Reconnaissance et rente	Nombre
Démarche terminée	183
Taux d'IPP en cours	34
<b>Total</b>	<b>217</b>

### Le nombre de reconnaissances, accompagnées par le Collectif progresse régulièrement



## Soutien aux riverains

Actuellement, les riverains des cultures traitées aux pesticides ont une protection limitée. Les distances d'épandages entre les habitations et les exploitations agricoles existantes sont considérées comme insuffisantes pour assurer la sécurité des résidents proches. Nous intervenons à plusieurs niveaux : conseils et soutien individuels, demande de médiation auprès des élus locaux et des instances préfectorales, action sur le plan juridique.



04/02/2024

NOUS RIVERAINS, VICTIMES COLLATERALES DE LA  
SUSPENSION DU PLAN ECOPHYTO

Nous soutenons les paysans qui veulent vivre dignement, mais exigeons la fin des pesticides  
qui les font mourir, ainsi que nos enfants

## Soutien individuel

Le Collectif a apporté un soutien personnalisé à de nombreux riverains préoccupés par les effets des pesticides sur leur santé. Chaque situation étant unique, il est essentiel de commencer par écouter attentivement les préoccupations individuelles, que ce soit lors de réunions en visioconférence ou en présentiel.

Date	Action
18 décembre	Appel d'une habitante de BETTON sur le point d'acheter une maison près d'un champ traité
13 février	Premier contact avec une riveraine inquiète (St Malo)
19 février	Premier contact avec un riverain, maraîcher bio en Sarthe
20 février	Premier contact avec une riveraine atteinte de parkinson dans le Morbihan
10 mai	Échange sur la manière d'accompagner une riveraine concernant les analyses de cheveux
21 mai	Premier contact avec une riveraine inquiète pour ses enfants (29)
5 juin	Échange mail et téléphonique avec une riveraine : sensibilité produits chimiques et ondes électromagnétiques (49)
27 mai	Premier contact avec une riveraine atteinte de parkinson (17)
17 juin	Appel d'un jeune salarié d'un labo à AGEN, arrosé de pesticides
8 juillet	Le Collectif finance une analyse de cheveux pour une riveraine du 44

22 août	Appel d'un riverain intoxiqué dans l'Indre et Loire
14 octobre	Appel d'une riveraine inquiète des conséquences des traitements (29)
15 novembre	Premier contact avec une riveraine dont les 3 enfants souffrent de troubles du neuro développement (72)
19 novembre	Premier contact avec une paysanne bio inquiète (81)
1 décembre	Premier contact avec une riveraine et mère d'un enfant atteint de leucémie (80)
3 décembre	Appel d'une pommicultrice bio (56)
6 décembre	Appel d'une fille de maraîcher s'interrogeant sur le lien entre son cancer et les pesticides
16 décembre	Appel d'une riveraine inquiète pour sa fille (79)
17 décembre	Appel d'une riveraine inquiète de la proximité de traitements (50), dont la fille souffre de troubles du neurodéveloppement.

## Action collective ou juridique pour les riverains

Le Collectif a poursuivi ses actions juridiques et collectives pour défendre les droits des riverains exposés aux pesticides, conformément à l'orientation de l'AG 2024 visant à mieux aider les riverains qui sont très mal protégés.

Date	Action
12 août	Visio pour répondre aux propositions concernant les riverains de E. MAULET (P et M SAVATIER, A. LE MENTEC, G et MT GILÉ)
11 septembre	Réunion avec React Transnational
12 septembre	Visio concernant l'épandage de pesticides à proximité de l'école J. Prévert à LOUDEAC
31 octobre	Réunion auprès de l'école J. Prévert à LOUDEAC, riveraine de champs de maïs traités

### Phytosignal (Phyto-Réponse en Bretagne)

Ce dispositif, opérationnel depuis trois ans, demeure insuffisamment connu. Ce numéro vert permet aux citoyens de signaler des infractions à la réglementation phytosanitaire. À la suite d'un appel, une inspection peut être effectuée et le centre antipoison (CAPTV) peut intervenir. L'ANSES et les CAPTV disposent de la composition précise des pesticides utilisés.

L'information destinée aux professionnels de santé a été diffusée par l'ARS en octobre 2024.

La présentation du dispositif et des outils est disponible en ligne sur les sites Internet de la FREDON et de l'ARS.

En 2023 et 2024, notre Collectif a participé au comité de suivi annuel regroupant administrations, organismes agricoles et associations. Hélas, majoritairement dominé par l'idée de ne pas alarmer les riverains et de ne pas « stigmatiser » les utilisateurs de pesticides, ce Comité ne cherche pas à être connu de la population des riverains.

## Chartes riverains

Avec d'autres associations et l'appui de nos avocats, le Collectif a obtenu des victoires juridiques concernant les chartes dites "de bon voisinage". Beaucoup reste à faire.

Date	Action
9 janvier	Le tribunal d'Orléans annule 4 chartes dites de bon voisinage
2 décembre	Cinq chartes de charges dites "de bon voisinage" annulées par la Cour d'Appel de Versailles

## Groupe de travail riverains

Le Collectif a maintenu son groupe de travail dédié aux riverains pour échanger et partager des expériences, s'informer et créer des outils. Les objectifs sont de faire connaître la réalité de la vie quotidienne des riverains.

Date	Action
23 janvier	Visio groupe riverains
9 février	Visio du groupe riverains
28 mars	Réunion du groupe riverains
23 mai	Visio groupe riverains

### Actions envisagées :

- Utiliser les plateformes « Phytosignal » (Pays de Loire) ou « Phyto-réponse » (Bretagne) pour signaler chaque épandage de pesticides et demander leur nom afin d'augmenter les signalements.
- Obtenir les données d'épandage des pesticides que les agriculteurs ne fournissent pas.
- Collaborer avec des associations comme « Générations Futures », « React Transnational » et PAN (Pesticide Action Network) pour obtenir ces données.
- Consulter un avocat spécialisé pour faire pression sur un maire manquant à ses responsabilités sanitaires.
- Établir un état des lieux des obligations légales et réglementaires de protection des riverains en France et en Europe.
- Communiquer avec les médias.
- Récouter des preuves lors de chaque épandage (stations météo, manche à air pour évaluer le vent).
- Porter plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui ».
- Faire un état des lieux sur les maladies liées à l'exposition aux pesticides.
- Créer des outils : listes d'adresses, partage d'infos dans un drive, lettres types.

## Groupe de travail des prévalences des maladies

Un travail est en cours avec l'ICREPSTE (Institut Citoyen de Recherche et de Prévention en Santé Environnementale) à MACHECOUL (44).

Nous sommes convaincus que la lutte pour l'interdiction des pesticides fera un grand pas quand la contamination des riverains sera reconnue par la Justice et que celle-ci les indemniserà, comme les professionnels.

Dans ce sens, avec l'appui de nos avocats, nous avons engagé une demande de reconnaissance en maladie professionnelle pour une riveraine exerçant son métier de gardienne d'enfants à la maison, dans un environnement (air, eau, sols) de zones maraîchères très polluées par les pesticides ; résultat attendu en 2025.



# Assemblée des membres

du 22 mars 2025

## Rapport financier 2024

Après les années Covid, suivies d'une année 2023 où les comptes du Collectif ont traduit une reprise très sensible de l'activité, l'année 2024 se caractérise par une consolidation de cette dynamique positive et un développement exponentiel de nos activités. La constance de l'évolution des fonds propres conforte notre autonomie financière.

### Les produits

Avec un montant de **33 504 €**, les produits (hors valorisation des renoncations à remboursement de frais) sont en légère augmentation par rapport à l'année 2023. Il est toutefois à noter que la vente de produits lors de manifestations a cru de 949 €, merci aux bénévoles. Tandis que les dons ont connu une augmentation de 61% et les cotisations de 12%.

Concernant le volet « renonciation à remboursement de frais », on constate un montant important (en augmentation de 1200 € par rapport à 2023).

### Les charges

Dans le même temps, hors valorisation des remboursements de frais (18 406€) et hors provisions soumises à l'AG (ci-après en encadré), les charges sont en diminution de 2 192 €. Ceci est principalement dû à une baisse des aides financières « justice » auprès des victimes qui sont passées de 7300€ à 3500€.

### Le résultat

L'exercice budgétaire 2024 se solde par un résultat positif de **5 921 €**. Il contribuera à renforcer l'indépendance financière du Collectif.

### La trésorerie

Compte tenu du résultat de l'exercice 2023 et de son cumul avec le résultat des années précédentes, les montants disponibles en caisse et en banque au 31 déc. 2024 s'élevaient à **88 108.96 €**, dont :

compte sur livret	:	76 500.00 €
compte courant le)		11 170.49 €
caisse		438.47 €

### Valorisation du bénévolat

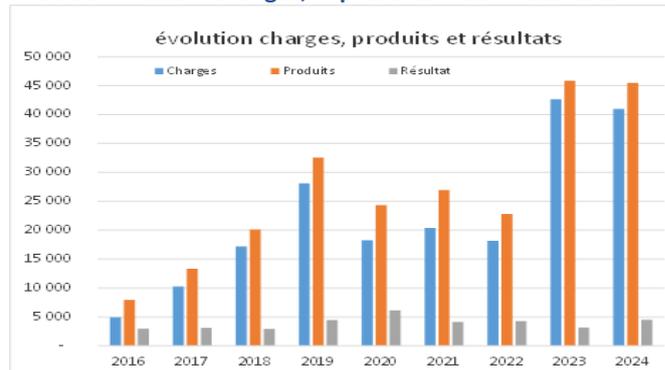
La valorisation du bénévolat, est en forte progression : en 2024, ce sont 5870 h estimées, contre 3766 h en 2023. Cela représente une hausse de 35% réalisée par 26 bénévoles, soit pour l'équivalent de 3,6 temps plein. Cela traduit aussi la montée en charge de l'activité de l'association.

### Provisions proposées à l'AG

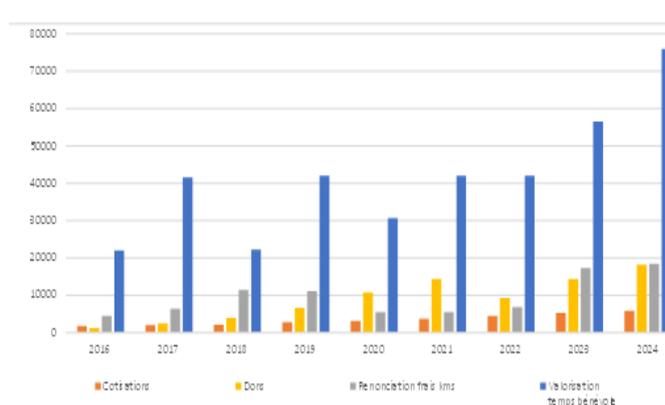
Il est proposé à l'AG d'accepter la création d'une provision de 10 000 € pour l'aide aux victimes.

Au regard de la situation financière « confortable », plusieurs mesures vous sont proposées dans le rapport d'orientations.

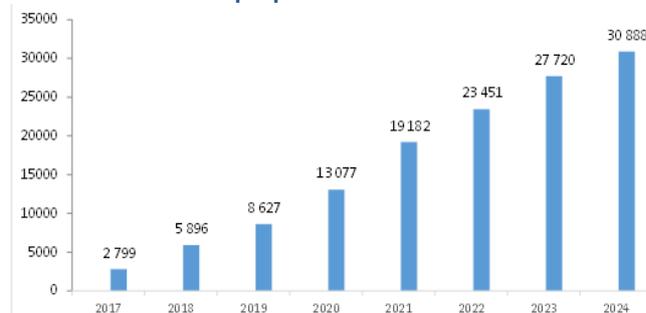
### Évolution des charges, produits et résultats



### Évolution des cotisations et dons



### Évolution des fonds propres



## Tableau compte de résultat et bilan

BILAN au 31 décembre 2024					
ACTIF			PASSIF		
	Année 2024	Année 2023		Année 2024	Année 2023
<b>Immobilisations</b>			<b>Fonds propres</b>		
			report à nouveau	30 887,54	27 719,54
<b>Actif circulant</b>			résultat de l'exercice	5 921,69	3 168,00
créances adhérents			réserve pour projet associatif		
			provision pour engagement à réaliser	40 000,00	30 000,00
<b>Disponibilités</b>			<b>Dettes</b>		
compte sur livret	76 500,00	58 371,48	solde opérations en cours	11 299,73	9 298,85
solde compte courant	11 170,49	10 192,64			
solde caisse	438,47	1 622,27			
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>88 108,96</b>	<b>70 186,39</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>88 108,96</b>	<b>70 186,39</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT 2024</b>					
	Année 2024	Année 2023		Année 2024	Année 2023
<b>60 – Achats</b>	<b>3 085,59</b>	<b>744,41</b>	<b>70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>3 096,53</b>	<b>1 856,68</b>
Fournitures diverses	2 968,95	642,92	Vente de produits	150,00	370,52
Fournitures de bureau	116,64	101,49	Produits de manifestations	1 019,53	70,16
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>763,99</b>	<b>1 178,10</b>	Autres produits	1 927,00	1 416,00
Locations de salles	519,44	693,00	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	-	-
Location de matériel	-		-		
Entretien et réparation	127,50	127,50	Région(s) :		
Assurance	117,05	116,10	Département(s) :		
Documentation	-	241,50	Intercommunalité(s) : EPCI[3]		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>31 699,73</b>	<b>30 434,46</b>	Commune(s) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 754,59	3 523,35			
Aides victimes justice	3 500,00	7 300,00			
Publicité, publication	1 889,16	1 698,58	Coup de pouce militant		
Déplacements, missions	23 265,02	17 518,00			
Frais postaux	65,83	197,57	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>47 380,84</b>	<b>36 831,34</b>
Frais bancaires	225,13	196,96	Cotisations	5 835,00	5 210,00
<b>63 - Impôts et taxes</b>	-	-	Dons	23 139,00	14 354,34
Autres impôts et taxes	-	-	cagnotte victimes		
<b>64- Charges de personnel</b>	-	-	renonciation remboursement de frais	18 406,84	17 267,00
<b>65- Autres charges de gestion courante</b>	<b>440,00</b>	<b>200,00</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	1 433,63	1 436,67
<b>66- Charges financières</b>	-	-			
<b>67- Charges exceptionnelles</b>	-	<b>100,00</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		
<b>68- Dotation aux provisions</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	régularisations		
provision pour fonds victimes	5 000,00	5 000,00	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>		<b>7 136,95</b>
provision pour engagement à réaliser	5 000,00	5 000,00			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>45 989,31</b>	<b>42 656,97</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>51 911,00</b>	<b>45 824,97</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>5 921,69</b>	<b>3 168,00</b>	<b>DEFICIT</b>	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>51 911,00</b>	<b>45 824,97</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>51 911,00</b>	<b>45 824,97</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>					
	Année 2024	Année 2023		Année 2024	Année 2023
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>			<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature	1 200,00	1 200,00	Bénévolat	76 024,00	56 490,00
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature	1 200,00	1 200,00
Personnel bénévole	76 024,00	56 490,00	Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>77 224,00</b>	<b>57 690,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>77 224,00</b>	<b>57 690,00</b>



# Assemblée des membres du 22 mars 2025

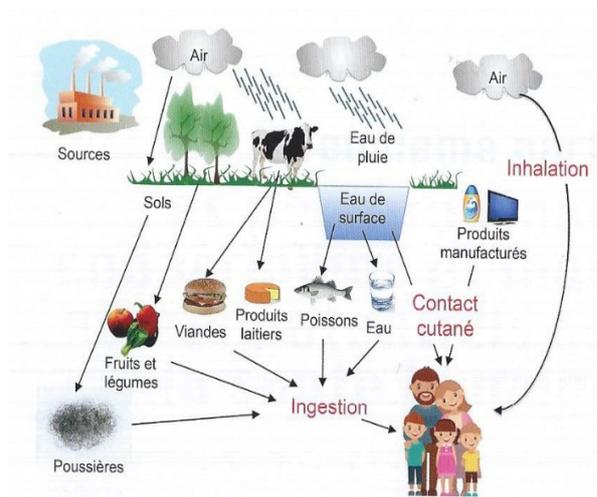
## Rapport d'orientations 2025

Les rapports que nous venons de présenter illustrent le bilan impressionnant de notre action depuis notre création en 2015/2016 :

- Le nombre de personnes mobilisées autour de notre projet est passée d'une trentaine à plus de 500 ;
- Le nombre de victoires obtenues par les victimes avec le soutien de notre Collectif constitue autant d'avancées qui montrent que les victimes existent et ne se laisseront pas faire ;
- Les associations et syndicats, les médecins et journalistes s'associent de plus en plus à notre action ;
- Le débat public sur les pesticides a pris une ampleur sans précédent.

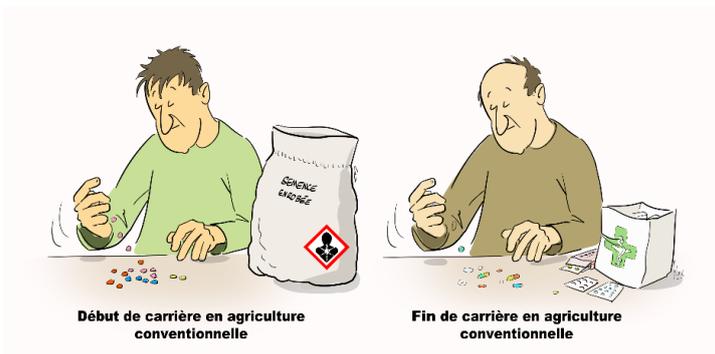
Et pourtant, il faut aller beaucoup plus loin !

- Depuis les manifestations agricoles de début 2024, nous sommes confrontés à de multiples tentatives de reculs impulsés par des syndicats agricoles et mis en œuvre par un gouvernement à leur service : remise en cause de l'OFB, de l'Agence Bio, réautorisation de néonicotinoïdes, mise sous contrôle de l'ANSES, épandage par drones... Ces décisions remettent en cause les maigres protections obtenues pour protéger la santé de tous et l'environnement,
- Les dégâts de l'agriculture intensive apparaissent de plus en plus catastrophiques. On sait par exemple que la seule dépollution de l'eau causée principalement par les pesticides coûte 28 fois plus cher que le soutien actuel à l'agriculture biologique !



Pour les mois à venir, nous vous proposons quatre principales lignes d'action :

- **Renforcer l'aide aux victimes des pesticides :**
  - o Étoffer l'accompagnement et le suivi des victimes en formant de nouvelles personnes sur chaque département sur les procédures, les attitudes, l'organisation des dossiers...
  - o Apporter un soutien y compris financier pour lever les obstacles rencontrés pour aller en justice,
  - o Développer les échanges avec le FIVP, les élus de la MSA et avec les travailleurs sociaux de terrain,
  - o Poursuivre les efforts avec nos avocats pour rendre les procédures de reconnaissance en maladie professionnelle plus efficaces, plus justes et plus humaines.
    - o Obtenir l'inscription de nouvelles maladies professionnelles, telles les tumeurs cérébrales
    - o Informer les médecins des maladies professionnelles et les former aux procédures de reconnaissance



- **Mieux aider les riverains qui sont très mal protégés**

- Obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle pour une riveraine exerçant son activité professionnelle à la maison dans un environnement très « pesticide ».
- Affiner notre réponse aux demandes d'aide, individuelles ou collectives, de la part de riverains. En particulier celles émanant de familles dont les enfants souffrent de troubles pouvant être associés à leur environnement.
- Demander que soient mis en place des registres de maladies cancéreuses et neuro-dégénératives dans chaque département,
- Impliquer davantage les communes dans la protection de la santé de leurs habitants,
- Continuer les actions au niveau national et européen, avec nos partenaires associatifs ou syndicaux, contre les décisions favorisant les épandages des pesticides sans limite,
- Lutter pour obtenir l'agrément pour la protection de l'environnement, afin de renforcer notre présence dans les instances compétentes.

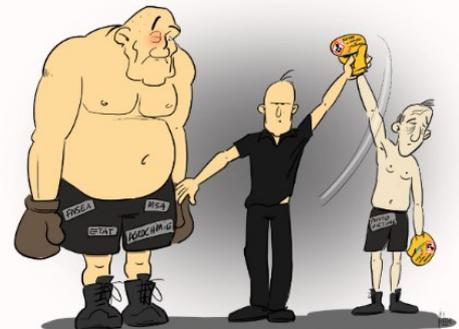


- **Augmenter notre impact auprès de l'opinion publique, des décideurs institutionnels et politiques**

- Mettre en avant les victimes pour que leurs témoignages renforcent notre action,
- Créer un groupe du Collectif sur chaque département de l'Ouest de la France,
- Fournir des outils et les formations leur permettant de mieux organiser leurs actions,
- Poursuivre les travaux du groupe sur les coûts cachés des pesticides pour alimenter nos actions de terrain,
- Apporter un soutien aux initiatives hors de l'Ouest pour qu'elles s'étoffent, se structurent et prennent leur autonomie.

- **Renforcer l'efficacité de l'action bénévole du Collectif**

- Développer une plateforme de mise en relation des adhérents
  - Faciliter les échanges directs entre membres partageant des intérêts communs (maladies spécifiques, démarches ou problématiques particulières, situations locales)
  - Permettre la création de groupes de travail thématiques
- Veiller à développer la convivialité entre les membres, la parité hommes-femmes et la prise de responsabilités par de nouvelles générations...



- **Définir une politique équilibrée de gestion de nos moyens**

Le Collectif bénéficie d'une situation de trésorerie favorable depuis sa création. Cette position, couplée à sa volonté d'indépendance vis-à-vis des financements publics, lui confère une grande flexibilité dans l'emploi de ses ressources financières.

Pour la période à venir, le Collectif maintiendra une approche prudente de sa gestion financière. Un fonds de réserve minimum de 50 000 € sera conservé pour répondre aux besoins opérationnels et faire face aux imprévus.

Au-delà de cette réserve, le groupe de coordination aura mandat pour allouer ses fonds disponibles aux objectifs suivants :

- Ressources : acquisition d'outils ou appel à des prestataires pour alléger l'action de ses membres (administration, communication, création de documents, conseil en organisation...)
- Formation : formation des membres agissant dans les différents départements,
- Soutien ou partenariats : apporter un appui financier à des associations poursuivant des buts similaires, en phase de démarrage ou rencontrant des difficultés. Développer des partenariats sur des projets allant dans le sens des objectifs du Collectif, contribuer aux initiatives collectives destinées à soutenir des actions en faveur d'agriculteurs bio en difficulté.



## Assemblée des membres du 22 mars 2025

# Renouvellement du groupe de coordination

Plusieurs postes sont à renouveler lors de l'Assemblée du 22 mars 2025, en application de l'article 10 des statuts, qui prévoient que

*"Les membres du Groupe de coordination sont élus pour deux ans.  
Cette durée peut être prolongée d'une année."*

Départs :

Michèle PERCHE (49)

Aurore PONT (22)

Postes renouvelables en 2025 :

Marie Thérèse GILET (44)

Monique SAVATIER (49)

Christian JOUAULT (35)

Gilles RAVARD (44)

Nouveaux candidats :

Marcel BRELIVET (29)

...





# Statuts du Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest

*en vigueur depuis l'AG du 6 avril 2024*

## **Article 1<sup>er</sup> – Nom de l'association**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : “**Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest**”.

## **Article 2 – Objet**

L'association a pour objet d'agir, par tous moyens légaux, pour la défense de l'environnement et de la santé.

Son action s'exerce prioritairement sur l'Ouest de la France. Elle peut également intervenir pour soutenir les acteurs et initiatives émanant d'autres régions.

L'association a notamment pour objectif de soutenir et d'accompagner les victimes des pesticides et leurs familles et, plus généralement les personnes subissant les conséquences nocives de toute autre activité humaine utilisant des produits chimiques dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Elle se donne aussi pour missions d'alerter la population, les professionnels de santé et les pouvoirs publics sur les dangers de ces produits, de promouvoir les modèles alternatifs de production et de consommation, d'approfondir la réflexion et les connaissances des adhérents et du grand public dans ces domaines, d'unir ses forces avec des associations et organisations locales, régionales, nationales et européennes poursuivant les mêmes objectifs.

L'association agit également pour améliorer la réglementation existante afin de mieux prendre en compte les préoccupations sanitaires et environnementales.

L'association engage toute action, devant toute juridiction, administration.

## **Article 3 – Sièges sociaux**

Le siège social est fixé à BETTON - 35830.

Il pourra être transféré par simple décision du groupe de coordination ; la ratification par l'Assemblée des membres sera nécessaire.

## **Article 4 – Membres**

L'association se compose de membres actifs individuels, qui participent à l'action de l'association, s'engagent à respecter les principes définis dans l'article 2 des présents statuts et versent une cotisation

pour une année civile, dont le montant est fixé par l'Assemblée des membres.

Elle peut s'entourer de partenaires choisis majoritairement par l'assemblée des membres en raison des compétences, ou des ressources qu'ils apportent à l'association dans la conduite de ses projets. Les partenaires participent à titre consultatif aux réunions de l'association.

La qualité de membre se perd par la démission, le décès, la radiation prononcée par l'Assemblée des membres pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le groupe de coordination pour fournir des explications.

## **Article 5 - Ressources**

Les ressources de l'association comprennent les cotisations des membres, les dons, les produits des activités et manifestations, les subventions de l'État et des collectivités territoriales et toutes les autres ressources autorisées par la loi.

## **Article 6 - Assemblée ordinaire des membres**

L'Assemblée des membres comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation de l'année civile précédente.

Au moins une fois par an, elle se réunit en Assemblée statutaire ordinaire afin de se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente, le rapport d'activités de l'année écoulée, le compte-rendu financier, le rapport d'orientation pour l'année à venir et le renouvellement du groupe de coordination. L'ordre du jour pourra comprendre des questions diverses, à condition qu'elles aient été préalablement précisées sur la convocation.

L'assemblée peut délibérer valablement si elle est convoquée par le (la) président(e) au moins 15 jours avant la date et si plus du tiers des membres adhérents de l'année écoulée sont présents ou représentés. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association. Nul ne peut être titulaire de plus de deux mandats écrits.

À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

## **Article 7 – Assemblée extraordinaire des membres**

À condition de respecter un délai de convocation d'au moins un mois avant la date de réunion et que plus de la moitié des membres adhérents de l'année écoulée soient présents ou représentés, l'Assemblée des

membres pourra se réunir en Assemblée statutaire extraordinaire.

Celle-ci aura compétence pour se prononcer sur la modification des présents statuts, sur toute décision engageant les orientations de l'association ou des aspects importants de son fonctionnement, ou sur sa dissolution.

Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre de l'association. Nul ne peut être titulaire de plus de deux mandats écrits.

À défaut d'avoir réuni ces conditions, l'Assemblée pourra se réunir à nouveau après un délai de quinze jours et délibérer à la majorité simple des présents et représentés sur les questions inscrites initialement à l'ordre du jour.

### **Article 7bis – Vote par correspondance**

Les membres de l'association ont le droit de voter par correspondance lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Le vote par correspondance permet à chaque membre de faire entendre sa voix, même en l'absence physique à l'assemblée."

"Les membres souhaitant voter par correspondance doivent en informer le président de l'association au moins 15 jours avant la date de l'assemblée. Les bulletins de vote et les instructions nécessaires lui seront fournis. Les votes par correspondance doivent être reçus par l'association 1 jour ouvré avant la date de l'assemblée pour être pris en compte

### **Article 8 – Groupes projets**

Les membres de l'association participent à des groupes projets qui sont porteurs des fonctions et actions nécessaires à la réalisation des objectifs de l'association. Chaque groupe décide de son fonctionnement et de ses méthodes de travail. Il peut faire intervenir des partenaires extérieurs.

Les membres de tous ces groupes se réunissent régulièrement afin de s'informer mutuellement sur les actions en cours, de décider des initiatives à prendre et de coordonner l'action de l'association avec celles de ses partenaires.

### **Article 9 – Atelier des projets**

L'atelier des projets est une réunion ouverte à tous les membres de l'association, qui permet de faire une revue des projets en cours et de faire un point sur l'actualité de l'association.

Une partie de chaque réunion est consacrée à la formation et l'information des membres sur les questions en lien avec les objectifs prioritaires de l'association.

### **Article 10 – Groupe de coordination**

Le Groupe de coordination remplit trois fonctions :

- . la représentation de l'association
- . la coordination des groupes projet
- . l'administration et la gestion des moyens et ressources.

Le Groupe de coordination est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tout acte ou opération qui entrent dans l'objet de l'association, et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée.

Il est composé des personnes élues par l'assemblée des membres parmi les personnes ayant adhéré au Collectif depuis plus d'une année à la date de l'élection.

Il est constitué d'au moins six membres, dont un(e) président(e) et un(e) vice-président(e). Des représentants des groupes projets en cours s'y adjoindront en tant que de besoin.

Le président représente l'association dans tous les actes de la vie civile et vis-à-vis des tiers.

Il a notamment qualité pour ester en justice. Dans ce cas précis, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Dans les mêmes conditions, il peut former tous appels et pourvois et consentir toutes transactions.

Les membres du Groupe de coordination sont élus pour deux ans. Cette durée peut être prolongée d'une année. Ils veilleront à répartir leurs responsabilités en prévoyant le renouvellement régulier de chacun dans ses fonctions, et la parité femmes - hommes.

### **Article 11 – Règlement intérieur**

Un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de fonctionnement de l'association peut être annexé aux présents statuts. Il est adopté par l'assemblée des membres.

### **Article 12 – Dissolution**

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des présents à l'assemblée extraordinaire des membres, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme poursuivant des buts similaires.